

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1976)**

Heft 359

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 359 29 avril 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley

359

Santé et rentabilité des soins

Les mauvais exemples font école : à l'instar de leurs homologues de certains cantons alémaniques, les caisses-maladie neuchâtelaises viennent de proclamer qu'elles en ont assez de payer pour la médecine préventive. En foi de quoi elles demandent aux médecins de désigner à l'avenir clairement dans leurs notes d'honoraires les prestations « luxueuses » telles qu'examen cytologiques, prescription de la pilule contraceptive, mesure de la pression artérielle, et autres contrôles jugés peu dignes de remboursement.

Economiser à si mauvais escient relève de la provocation. Vexées par le double « non » du 8 décembre 1974 (surtout par le second évidement), prises de court par la coupure de 10 % de la subvention fédérale aux assurances-maladie, les caisses n'ont pas hésité à se retourner d'abord contre les assurés les moins favorisés : les malades chroniques, durement touchés par la hausse de la franchise et surtout par son prélèvement trimestriel. Cette hausse portait déjà indirectement un coup à la médecine préventive. Pour la grande attaque, les caisses peuvent compter sur la complicité des médecins, dont la formation professionnelle et la curiosité scientifique sont entièrement axées sur la médecine curative, intensive, prestigieuse, magique même. La médecine préventive ayant pour objectif — et effet démontré — de diminuer le risque de survenance des « beaux cas » dont on se montre si friand dans les facultés et les hôpitaux universitaires, sa progression n'est pas « intéressante » au premier chef.

Des dépistages faciles et moins coûteux grâce à la médecine préventive. Et c'est là justement que la provocation des caisses devient incompréhensible : car la prévention des maladies, avec ses prestations en grandes séries et à bas prix unitaire, coûte de toute manière moins cher que les soins médico-hospitaliers nécessités par les affections pathologiques même bénignes. Un millier d'examen cyto-logiques faits « en vain » revient au même prix que

250 jours d'hospitalisation (sans opération ni traitement radiologique) — sans parler du coût social et personnel.

Nous parlions ici même la semaine dernière de la considération mythique dont jouit traditionnellement la médecine. Les caisses-maladie elles-mêmes semblent impressionnées, elles qui se contentent de régler les factures et n'osent pas trop analyser les véritables causes de l'explosion des frais médicaux. Nous pouvons ajouter aujourd'hui que non seulement elles paraissent peu se soucier de leur propre survie, mais qu'en plus elles font comme si l'état de santé (c'est-à-dire de non-maladie) de leurs assurés n'était ni leur plus grand intérêt, ni leur principal sujet de préoccupation.

En comparaison, on serait tenté de considérer comme de grands bienfaiteurs de la santé publique les gynécologues, ophtalmologues et autres contrôleurs du bon fonctionnement de la machine humaine, assez confortablement installés dans la pratique d'une médecine préventive parfaitement rentable. C'est tout dire.

Et si les caisses-maladie veulent s'en prendre à la médecine préventive, qu'elles dénoncent donc ceux qui font d'elle un gadget pour cadres surmenés et nantis, assez désireux d'échapper à la souffrance pour enrichir les faiseurs de bilans en forme de « check-up ».

P.-S. — A quand une réaction organisée des assurés, payeurs impénitents de primes et participations ?

DANS CE NUMÉRO

P. 2 : Courrier : Malville, une bombe atomique à 72 km de Genève; **p. 3 :** Münchenstein ou la croix du DMF; **pp. 4/5 :** Des régisseurs bien honnêtes, les banques et Tarex; **p. 6 :** La semaine dans les kiosques alémaniques — Le carnet de Jeanlouis Cornuz; **p. 7 :** Point de vue; **p. 8 :** Télévision : brouillard et parasites — Après Matisa, le 1^{er} Mai.